

La notion d'exclusivité de fonction est compréhensible telle que définie dans le protocole : pour les ATSEP qui effectuent des tâches critiques, elle est assurée par le certificat puis la licence, complétés d'une autorisation d'exercice.

L'USAC-CGT n'est pas contre l'exclusivité de fonction mais cela ne s'applique pas à la DTI (hormis le CEV). L'USAC-CGT est pour une exclusivité de fonction « personnel DGAC » à la DTI.

Le GT ESSAR5 et maintenant le GT Licence ATSEP ont permis, sous la pression notamment de l'USAC-CGT, de délivrer à tous les IEISSA un certificat d'aptitude (ESARR5). Le certificat serait complété d'une autorisation d'exercice pour ceux qui effectuent des tâches critiques.

CERTIFICAT, LICENCE ET TACHES CRITIQUES

Le certificat sera transformé en licence de base avant la fin de l'année 2008. Celle-ci sera délivrée à tous les IEISSA en sortie ENAC ou par la loi du grand père pour ceux déjà en place. Sont concernés par les tâches critiques :

- Les Ouvriers d'Etat et les TSEEAC des centrales électriques des CRNA, ainsi que les sections énergie des SNA,
- Tous les IEISSA qui font des tâches MO et/ou MS dans les centres opérationnels ainsi que le contrôle en vol à la DTI.

Leur certificat sera complété par une autorisation d'exercice. A la DTI donc, tous les IEISSA auront une licence, complétée pour le CEV d'une autorisation d'exercer.

EXCLUSIVITE DE FONCTION

Dans le dernier protocole la notion d'exclusivité de fonction est évoquée en ces termes : *"Seuls les personnels détenteurs de cette licence et des mentions requises pourront effectuer les tâches critiques en matière de sécurité sur les systèmes ou équipements de la DSNA en fonctionnement opérationnel (exclusivité de fonction)."*

Lors de la première réunion du GT Licence, fin 2007, un sous-groupe a été créé, avec pour mandat d'analyser les "évolutions concernant les IEISSA affectés à la DTI". L'UNSA-IEISSA a voulu y aborder "l'exclusivité de fonction" pour les IEISSA de ce centre. Certains postes à définir à la DTI ne devraient être ouverts qu'aux IEISSA.

Ce point n'est pas soutenu par l'USAC-CGT qui considère que c'est une interprétation très catégorielle et abusive du protocole. Pour l'USAC-CGT, la complémentarité et la mixité des corps IEISSA, IEEAC et TSEEAC constitue au contraire une richesse qu'il faut préserver. Néanmoins, nous pensons que la présence d'un nombre minimal d'IEISSA dans certains pôles à la DTI est nécessaire pour apporter la spécificité acquise par ce corps lors de sa formation.

LES PRIORITES DE L'USAC-CGT POUR LA DTI

- Etudier rapidement le moyen de rendre la DTI plus attractive : en effet trop de postes ouverts (même à recouvrement) ne reçoivent aucune candidature. Nous maintenons nos propositions faites lors des précédentes discussions protocolaires.
- L'USAC-CGT ne veut plus d'équipes (IVD, recettes, ...) constituées uniquement d'A.M.O. Elles doivent inclure des fonctionnaires (IEEAC, TSEEAC, IEISSA), ce qui permettra aussi de garder dans le temps la compétence sur les systèmes.
- Donner une culture "centre opérationnel" aux personnels DTI, en incluant dans leur plan de formation des séjours réguliers en centre où ils seraient sensibilisés au contexte opérationnel et parallèlement éviter les sorties ENAC. C'était une recommandation du GT ESARR5.

La DSNA n'est plus dans l'optique d'un maintien de compétence système à la DTI et ne semble pas vouloir renforcer les activités système. Face aux sérieuses menaces qui se profilent pour l'avenir de la DTI, l'USAC-CGT appelle les personnels à être solidaires pour sauvegarder cette direction indispensable et à éviter les querelles corporatistes.